



Maison Familiale Rurale le Grand Mas

30700 UZES
Tél. 04 66 22 18 26 - Fax. 04 66 22 50 21
E-mail : mfr.uzes@mfr.asso.fr

Les métiers de la nature par alternance

BTSA Productions Horticoles

(productions florales, fruitières, légumières et pépinière)

Après un BAC PRO, BTA ou BAC :

***Acquérir les techniques de la production
horticole, sur deux ans***

- contenu détaillé de cette formation au verso -

Statut étudiant ou apprenti



BTSA Productions Horticoles

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole, BTSA, diplôme de niveau III, permet d'avoir la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou d'exercer une fonction de technicien supérieur salarié.

Pour ce BTSA, l'enseignement aborde les différents types de végétaux en pépinière, productions florales, fruitières et légumières. Le technicien apprend à mettre en place et à conduire des cultures dans un système de production horticole, en mobilisant les équipements, les technologies les mieux adaptées et les ressources humaines disponibles. La logistique, la gestion de production et la connaissance des techniques de vente permettent au technicien d'adapter les productions en fonction des exigences des clients.

L'examen se déroule pour moitié en contrôle continu au cours des 2 années, et pour moitié en épreuves terminales. Le cycle d'études s'effectue sur deux ans par alternance (2 semaines à l'école, 2 semaines en entreprise), de façon majoritaire. Deux possibilités de statut sont offertes : scolaire (stagiaire non rémunéré) / apprentissage (rémunéré par l'entreprise)

Contenu

- M11 – Accompagnement au projet personnel et Professionnel
- M21 – Organisation économique, sociale et juridique
- M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23 – Langue vivante
- M31 – Education physique et sportive
- M41 – Traitement de données
- M42 – Technologies de l'information et du multimédia
- M51 – Marchés, filières et territoires
- M52 – Pilotage de l'entreprise horticole
- M53 – Fonctionnement des agro systèmes horticoles
- M54 – Conduite d'une expérimentation
- M55 – Conduite de processus de production horticoles
- M56 – Génie des équipements horticoles
- M57 – Organisation du travail et gestion des ressources humaines
- M71 – Module d'initiative locale



Débouchés

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle

Profil d'emploi : le technicien supérieur peut être :

- responsable de cultures,
- responsable d'un secteur de l'exploitation horticole
- agent de développement ou conseiller auprès des chambres d'agriculture ou d'instituts techniques ou de groupements de producteurs
- technicien d'expérimentation dans les firmes privées ou les organismes publics
- chef d'exploitation
- technico-commercial en amont ou en aval de la filière horticole

Poursuite d'études afin de préparer un Certificat de Spécialisation, un second BTSA en 1 an, une licence professionnelle ou entrer dans une école d'ingénieur...

Aides financières en fonction des statuts

Statut étudiant : des bourses peuvent être accordées : minimum 1424 € / maximum 4019 €, par an

Tarifs BTSA- Statut étudiant

Internat : 251 € par mois
Demi-pension : 171 € par mois
Externat : 110 € par mois

Statut apprenti(e) : aide du Conseil Régional de 2 € par repas et 5 € par nuitée. Salaire suivant un % du SMIC en fonction de l'âge (voir tableau)

Année d'apprentissage	16/17 ans	18/20 ans	21 ans et plus
1ère année	25 %	41 %	53 %
2ème année	37 %	49 %	61 %

Tarifs BTSA - Statut apprenti

Internat : 165 € par mois
Demi-pension : 85 € par mois
Externat : 14 € par mois

**INSCRIPTIONS IMPERATIVES SUR LE SITE INTERNET www.admission-postbac.fr
ENTRE LE 20 JANVIER ET LE 20 MARS. Après cette date nous consulter. Merci...**